

## Précisions sur l'utilité la télémédecine Dr. KaiOstendorf

### Historique

La télémédecine n'est pas une activité nouvelle. En effet les premiers essais en matière de télémédecine se sont déroulés aux USA dans les années 60 : une publication de 1965 décrit la transmission d'électrocardiogrammes sur le réseau téléphonique. Par ailleurs, une des premières activités en matière de téléconsultation concerne la psychiatrie au début des années soixante avec la mise en réseau de programmes de téléconsultations autour du Nebraska Psychiatric Institute.

En France les premières expérimentations régionales de transmission de pouls, ECG, et de mouvements respiratoires datent de 1966.

Après la création en 1989 de l'Institut Européen de Télémédecine par l'Université Paul Sabatier et le CHU de Toulouse par le Professeur Louis Lareng sous l'impulsion des Communautés Européennes, le Gouvernement a décidé en 1993, la mise en place à titre expérimental dans le cadre de la Recherche et Développement d'un Réseau Régional de télémédecine en Midi-Pyrénées. Actuellement celui-ci est devenu le « Groupement d'Intérêt Public du Réseau de Télémédecine Régional de Midi-Pyrénées » regroupant un nombre important d'établissements de santé de la région Midi-Pyrénées.

### Définition

Téléconsultation : consultation spécialisée à distance avec présence du patient

Télé-expertise : avis donné par un médecin spécialiste à distance sur un dossier sans présence du patient

Télésurveillance : surveillance de paramètres (pouls, tension artérielle, glycémies, respiration etc...) à distance permettant une meilleure réactivité

### Actuellement

La télémédecine est inscrite depuis la loi du 13 août 2004 dans le code de la santé publique définissant que succinctement la télémédecine. Ce n'est que depuis la loi du 21 Juillet 2009 qu'une assise juridique solide a été donnée à la pratique de la télémédecine.

Il est à noter qu'une communication du 4.11.2008 de la commission européenne au parlement européen concernant la télémédecine au service des patients, des systèmes de soins de santé et de la société précise l'intérêt de développer la télémédecine au niveau européen.

Un rapport établi par Mr. Pierre Simon et Dominique Acker, conseillers généraux des établissements de santé, sur « La place de la télémédecine dans l'organisation des soins » a été remis au gouvernement en Novembre 2008 soulignant l'importance de développer cette activité.

### Intérêt local

Dans les Hautes-Pyrénées le développement de la télémédecine peut constituer un élément structurant dans la réorganisation en territoire de santé avec sa communauté hospitalière de territoire. En effet cette activité permet le rapprochement des soignants et des services, le renforcement de la continuité et la permanence des soins et permet d'améliorer l'accès aux soins de qualité pour tous en en tout lieu.

Les étapes pour le développement sont :

- faire connaître l'activité au personnel soignant et à la population
- permettre un déploiement coordonné par une unité de coordination territoriale